

Règlement de jeu « Valise de l'été happy summer » du 7 au 30 juin 2021

La société 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL, Société par Actions Simplifiée, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 44, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, (« société organisatrice »).

Organise un jeu intitulé «Valise de l'été Happy Summer » qui se déroulera du « 7 juin 2021 » au « 30 juin 2021 » sur gallerieslafayette.com.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique en capacité de contracter résidant en FRANCE métropolitaine, à l'exception du personnel du Groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs, et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, et de leurs familles et ce sous peine d'élimination d'office.

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière au présent règlement qui peut être consulté sur gallerieslafayette.com

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer à ce jeu, il suffit de :

- Se rendre sur la page du jeu Valise de l'été Happy Summer sur gallerieslafayette.com (<https://www.jeux-galleries-lafayette.com/rattrape-tout-gq0r2newiy/>)
- Remplir le formulaire
- Participer au jeu attrape-tout en récupérant les éléments estivaux dans la valise
- Participer à l'instant gagnant pour tenter de remporter des cartes cadeaux

Tous les participants sont automatiquement inclus au tirage au sort final.

Chaque participation entraîne l'envoi d'un formulaire. Ainsi, il y aura autant de formulaires que de participations du participant lors du tirage au sort.

La participation au jeu est limitée à une participation par foyer par jour (même nom, même adresse postale). L'enregistrement de plusieurs mails de participation par des personnes d'un même foyer entraînera l'annulation de tous les formulaires en cause.

Aucune demande d'inscription par courrier, email ou par téléphone ne sera acceptée.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les organisateurs.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service.

Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

ARTICLE III - TIRAGE AU SORT

L'ensemble des participations reçues par la Société organisatrice feront l'objet d'un tirage au sort et 4 gagnants seront désignés pour les lots valises.

Il y aura nécessairement 4 gagnants distincts pour les "lots valise". Si un gagnant venait à être à nouveau tiré au sort pour un second "lot valise", son second gain serait annulé et remis en jeu.

Le jeu concours se terminera le 30/06/2021 et le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) la même semaine pour récupérer leurs coordonnées et adresse postale afin de leur faire parvenir leur lot (sauf exception des lots à récupérer en magasin comme les sneakers Adidas et les cartes cadeaux).

Les participations ne seront déclarées gagnantes que sous réserve de vérification de leur validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations de jeu (4).

En parallèle, les participants peuvent tenter de gagner en instants gagnants des cartes cadeaux Galeries Lafayette : à gagner 2155 cartes cadeaux > 1690 cartes d'une valeur de cinq euros, 460 cartes cadeaux d'une valeur de dix euros et 5 cartes d'une valeur de cinquante euros.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- **1 valise Femme DELSEY** remplie d'une paire de sneakers Superstar Adidas à aller chercher en magasin ; 1 spray 50, 1 Après soleil, 1 crème solaire enfant bio LABORATOIRE DE BIARRITZ ; 2 bracelets HIPANEMA; une chemise femme, un débardeur, un bermuda, un bob, un bandana, une tunique, une pochette, un panier provençal et un mini panier de la marque propre Galeries Lafayette
- **1 valise Homme DELSEY** remplie d'un t-shirt CUISSE DE GRENOUILLE; un short de bain APNEE, une paire de sneakers Gazelle ADIDAS à aller chercher en magasin; 1 spray 50, 1 Après soleil et 1 crème solaire enfant bio LABORATOIRE DE BIARRITZ; un bob NEW ERA; une chemise, un t-shirt, un bermuda, un bob et un bandana de la marque propre Galeries Lafayette
- **1 valise Enfant Garçon Delsey** remplie d'un short de bain TIMBERLAND et d'un maillot de bain Les Petits Dorés (taille max 3/4ans), des CROCS classic clog; un spray 50, un Après soleil et une crème solaire enfant bio LABORATOIRE DE BIARRITZ; des lunettes de soleil OK KI ET LA (taille bébé) ; 1 bob, 1 chemise, 1 short, 1 marcel de la marque propre Galeries Lafayette (4 ans), 1 short et 1 tshirt de la marque propre Galeries Lafayette (teen)
- **1 valise Enfant Fille DELSEY** remplie d'une paire de Crocs classic clog, 1 spray 50, 1 Après soleil et 1 crème solaire enfant bio LABORATOIRE DE BIARRITZ

ainsi que :

- 1690 cartes cadeaux Galeries Lafayette d'une valeur de 5 € ;
- 470 cartes cadeaux Galeries Lafayette d'une valeur de 10 € ;
- 5 cartes cadeaux Galeries Lafayette d'une valeur de 50 €.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Pour les lots valise de l'été, les gagnants seront informés de leur gain dans un délai d'une semaine à compter de la fin du jeu (30 juin 2021) leur demandant de préciser leurs coordonnées et adresse postale.

Passé un délai d'une semaine à compter de l'envoi de l'e-mail ou de l'appel informant chaque gagnant de son gain, et précisant les modalités de retrait, sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, ce dernier redeviendra la propriété de la Société organisatrice.

Pour les cartes cadeaux, les gagnants sont informés immédiatement lors de leur participation s'ils ont gagné ou perdu. Les cartes cadeaux sont à récupérer à l'espace Services du magasin sélectionné lors de l'inscription au jeu, sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de la date indiqué sur l'écran de jeu gagnant et jusqu'au 31 août 2021 au plus tard.

Passée la date du 31 août 2021 sans que le gagnant n'ait manifesté son désir de profiter de son lot, ce dernier redeviendra la propriété de la Société organisatrice.

Le(s) lot(s) est(sont) strictement personnel(s) et n(ne)'est(sont) pas cessible(s). Il(s) ne pourra(ont) pas donner lieu, de la part du(es) gagnant(s), à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société organisatrice se réserve néanmoins le droit de remplacer chaque dotation par un lot de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Le(s) gagnant(s) qui aurai(en)t rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement ses (leurs) coordonnées, ou qui auraient modifié ses (leurs) coordonnées, email compris, au moment de la validation de son (leurs) gain(s), verra(ont) l'ensemble de ses (leurs) éventuels gain(s) annulé(s).

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont collectées pour La société 44 GALERIES LAFAYETTE – 44 GL, dont le siège social est à Paris 9ème 44, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329. La Société est responsable du traitement, et la finalité de collecte et de traitement est de permettre la participation au jeu et au tirage au sort et la remise des gains.

Les données des participants sont en outre destinées à la Société 44 Galeries Lafayette ainsi qu' :

- aux Sociétés du Groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne.

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client de nos enseignes, d'améliorer nos offres et votre satisfaction.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales. Seuls Les Magasins Galeries Lafayette seront destinataires des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée ne pourra pas excéder trois (3) ans à compter du dernier contact avec le client participant.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la société organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé son nom et prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent jeu, sans que cette utilisation lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un email à l'adresse :

relaiscil@galeriesslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

Le règlement de jeu est disponible sur le site des galeriesslafayette.com

ARTICLE VIII – CONDITIONS D'UTILISATION DES LOTS

Les conditions d'utilisation du lot seront communiquées au(x) gagnant(s) lors du retrait du lot.

Toutes prestations des dépenses annexes non expressément prévues dans la description du lot seront à la charge exclusive du gagnant.

ARTICLE IX - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société organisatrice.

Il est précisé que, la Société organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un client. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ou de ses sous-traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu.

ARTICLE X – RESPONSABILITÉ

La Société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La Société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La Société organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai d'un mois après la fin du jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris,
Le 26/05/2021